Être pour l'Autre
NOTRE-DAME DE LOURDES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

« Etre pour l'Autre »

Septembre 2025

16 Rue Taclet - 75020 PARIS - Tél : 01 40 30 33 75
Email : secretariat@ndl75.fr
www.ndl75.fr

Le règlement intérieur s'appuie sur les valeurs du projet éducatif de l'Enseignement Catholique, de l'Etablissement et repose sur des principes qui s'imposent à tous (circulaire du 9-7-2014) : *« Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes, et entre élèves constitue un fondement de la vie collective. »*

HORAIRES SCOLAIRES

Du lundi au jeudi :
Ecole maternelle et CP : 8h15/8h30 à 11h30 et 13h00 à16h15/16h30
Du CE1 au CM2 : 8h30 – 11h30 / 13h00 – 16h30

Le vendredi :
Ecole maternelle et CP : 8h15/8h30 à 11h30 et 13h00 à15h15/15h30
Ecole élémentaire 8h30 à 11h30 et 13h00 à 15h30
(A.P.C pour les élèves conviés de 15h30 à 16h30)

Ouverture école : **8h15-8h30** Entrée par le 113 rue Pelleport pour tous les élèves.
Fermeture école : **entre 17h45 et 18h** Sortie par le 113 rue Pelleport pour la maternelle
18h par le 16 rue Taclet du CP au CM2.

Le goûter n'est pas fourni par l'école.

La sortie de la garderie des élèves de maternelle est échelonnée au 113 rue Pelleport.
La sortie de l'étude du CP au CM2 au 16 rue Taclet n'est pas échelonnée.
Aucune sortie n'est autorisée avant.
Les enfants qui partent seuls doivent, par mesure de sécurité, être munis d'une autorisation parentale écrite.
Tous les élèves de l'école doivent être impérativement partis à 18h. Nous vous rappelons que **l'école ferme ses portes à 18h15**. Merci de respecter les horaires au risque de ne plus voir votre enfant accepté à l'étude/ à la garderie.

La restauration scolaire, les études surveillées, les activités péri-scolaires ne sont pas soumises à obligation. **Une bonne tenue et un comportement discipliné y sont indispensables**. L'élève peut être exclu sur décision du chef d'établissement en cas de non-respect du règlement.

L'ENTREE ET LA SORTIE

Pour les élèves des classes maternelles, l'entrée et la sortie se font par le 113 rue Pelleport.
Tous les élèves des classes élémentaires du CP au CM2 y compris les élèves de CM1 et de CM2 qui sont dans le bâtiment du 15, rentrent par le 113 rue Pelleport et sortent par le 16 rue Taclet.
Lors des entrées et sorties, la vigilance du personnel est indispensable. Un très court échange est possible mais il est préférable de prendre RDV. Par mesure de sécurité, aucun élève n'attend

sur le trottoir et nous demandons aux parents qui ont récupéré leur enfant de céder la place aux autres rapidement.
Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement.
Par mesure de sécurité, nous demandons à tous les parents de respecter le fait que les grilles doivent être fermées. Sauf urgence, l'accès à l'école ne se fera qu'aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Nous comptons sur votre compréhension et collaboration.

Organisation du mercredi

Pour les élèves de maternelle, accueil de 9h à 12h. ½ pension possible, sortie à 13h.

Pour les élèves d'élémentaire, accueil de 9h à 12h. ½ pension possible, sortie à 13h. Patronage de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes à partir de 13h30.

VIE SCOLAIRE

Le dialogue entre parents et enseignants est indispensable.

Lorsque les parents désirent rencontrer personnellement les enseignants de leurs enfants, ils demandent un rendez-vous par écrit au moins 48 heures à l'avance.

Les enseignants ne peuvent être appelés au téléphone sur le temps scolaire.

Chaque élève, chaque adulte doit veiller au respect de l'autre. Les propos diffamatoires et insultants pouvant blesser doivent être bannis, les règles de politesse doivent être appliquées.

Les élèves comme leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant, personnel ou chef d'établissement. Les adultes de l'établissement s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

Toute sanction donnée par un adulte de l'établissement et validée par le chef d'établissement de l'école sera appliquée.

ABSENCES

Toute absence, avec son motif, doit être signalée par téléphone le jour même avant 10 heures et par écrit au retour de l'enfant sur feuille libre.

A noter que, lorsqu'il y a certificat médical, l'enfant ne peut revenir à l'école avant la date prescrite par le médecin.

Tout changement inévitable concernant les départs de l'école ou l'absence à la garderie ou à l'étude, devra être signalé par écrit, sur feuille volante ou via Ecole Directe. Les messages transmis oralement par les enfants ne seront pas pris en considération.

Dans l'intérêt des élèves et le respect de tous, le calendrier scolaire doit être respecté.

Les vacances scolaires ne peuvent être ni anticipées ni prolongées. Une absence pour convenance personnelle relève de la responsabilité des parents.

L'Académie nous demande un signalement en cas d'absences répétées.

ÉCOLE MATERNELLE

L'obligation scolaire en école maternelle est effective depuis la rentrée 2019.

PONCTUALITÉ

La ponctualité est une condition indispensable au bon déroulement de la classe.
Trop de retards au cours de l'année entraineront une sanction.
L'Académie nous demande un signalement en cas de non-respect de l'obligation scolaire.
EN CAS DE RETARD, LES PARENTS NE SONT PAS AUTORISES A SE RENDRE DANS LES CLASSES QUELQUE SOIT LE NIVEAU DE CLASSE DE LA PETITE SECTION AU CM2 : **Tout élève en retard est confié à l'accueil du 16 rue Taclet.**

TENUE ET MATERIEL

Une tenue correcte et propre est exigée. Cette tenue reste à l'appréciation de l'établissement.

- **Les tenues de sport sont réservées à l'EPS uniquement les jours de sport :** des tennis, un pantalon de survêtement ou short, un tee-shirt. (les vêtements doivent être marqués)
- **Les tee-shirts doivent couvrir le ventre**

Les chaussures doivent être adaptées à l'âge de l'enfant : pas de talons, de semelles compensées, de tongs (risque d'entorse).
Veiller à l'hygiène, à la propreté des cheveux (attention aux poux !)

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Dans le hall du primaire, une malle recueille les vêtements perdus. En maternelle, les écharpes sont interdites, nous vous conseillons les tours de cou.

L'école n'est pas responsable de la perte ou du vol des bijoux, montre, argent, jouets divers ou tout autre objet de valeur (les pendants d'oreilles sont interdits car ils présentent un réel danger lors des récréations ou des séances de sport).

Le chewing-gum et les bonbons sont interdits dans tout l'établissement y compris sur la cour.

Les balles en mousse sont autorisées. Les cartes (type pokémon…échangeables entre les élèves) sont autorisées à **la condition que cela n'entraine pas de conflits entre enfants**. En cas de vols, de disputes, elles seront confisquées et interdites.

Tout objet utilisé de façon dangereuse est interdit.

Le téléphone portable et les jeux électroniques ne sont pas autorisés. S'ils devaient être confisqués pour règlement enfreint il ne serait rendu qu'aux parents de l'élève en mains propres.

Nous attirons votre attention à propos des cartables : ils sont obligatoires pour tous les élèves du CP au CM2.

Les cartables à roulettes sont autorisés ; toutefois, nous vous précisons que les élèves, sont amenés à monter et descendre des escaliers. Ils devront donc porter leur cartable dans les escaliers et ne pas les laisser trainer.

En maternelle, seul un petit sac à dos est demandé, cartable et grand sac à dos encombrent les couloirs et ne répondent pas au besoin.

Les trottinettes ne peuvent être entreposées à l'école.

SPORTS A L'ECOLE

La piscine et les cours d'éducation physique sont obligatoires.

Les parents des élèves dispensés de sport sont priés d'en informer la direction par lettre avant la rentrée avec les pièces médicales justificatives. Tout élève dispensé, ponctuellement, de piscine est tenu d'être présent et accompagnera la classe à la piscine sans se baigner.

La confirmation des classes concernées, dates et créneaux vous sera communiquée à la rentrée.

LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Tous les élèves ont des cours d'anglais.

Du CM1 au CM2, les élèves ont des cours d'allemand **et** d'anglais.

SANTE - MEDICAMENTS

Certains états pathologiques, maladies chroniques, traitements associés nécessitent que l'école soit informée et puisse, en cas d'urgence, agir vite. Cette mesure concerne essentiellement les enfants souffrant d'allergie grave et d'asthme sévère. Dans ces cas, il est nécessaire de signer un P.A.I. (Projet d'Accueil individualisé) qui précise le protocole d'intervention, les mesures d'urgence et/ou prise de médicaments, régime alimentaire… Ces P.A.I. sont signés entre l'école et le centre hospitalier qui suit l'enfant. Les familles concernées doivent faire une demande auprès de l'assistante médicale pour avoir le formulaire.

Nous vous rappelons que l'école n'assure ni les traitements médicaux sans ordonnance, ni les régimes alimentaires. Les élèves ne peuvent être en possession de médicaments, aérosols… pour des raisons évidentes de sécurité. Aucune dérogation ne sera accordée ; merci de voir avec

le médecin traitant la posologie adéquate pour éviter une prise de médicament pendant le temps scolaire.

Pour les élèves bénéficiant déjà d'un PAI à NDL, un document vierge a été posté en juin. Il sera à remettre à l'assistante médicale. Les dossiers des nouveaux élèves sont à demander à l'assistante médicale. infirmerie@ndl75.fr

Les rendez-vous chez le médecin et autres spécialistes doivent être pris en dehors du temps scolaire sauf projet personnalisé de scolarisation de l'élève.

COMMUNICATION

Dans toute correspondance avec l'école, il est indispensable de mentionner :

- Le nom, prénom et classe de l'élève et nom des parents
- Le nom du service auquel le courrier est adressé (direction, secrétariat ou comptabilité)

Toutes modifications concernant les renseignements administratifs que vous avez communiqués en début d'année doivent être impérativement signalées à la direction, à l'enseignant(e) et à la comptabilité, ceci pour éviter de graves ennuis en cas d'accident.

Chaque élève possède un carnet de correspondance. Ce carnet est le lien entre l'école et la famille. Il doit être vérifié et signé régulièrement. Pour rencontrer l'enseignant de votre enfant, prenez RDV par l'intermédiaire du carnet de correspondance ou sur Ecole Directe

COOPÉRATIVE

La coopérative de classe est essentielle dans chaque classe pour mettre en œuvre divers projets pédagogiques. Vos dons nous sont très précieux.

Nous vous demandons une participation de 26 € en espèces pour l'année, en un ou deux versements de 13€00, l'un en début d'année (le jour de la rentrée), l'autre en février.

La coopérative est utilisée principalement pour :

- La réalisation de travaux manuels, la participation aux sorties, aux spectacles, à l'animation par des intervenants extérieurs, des goûters de classe…

ASSURANCE

L'école souscrit obligatoirement une assurance individuelle accident pour chacun des élèves.

BUREAUX ADMINISTRATIFS

Le secrétariat est ouvert aux parents de 9h à 10h30 et de 16h00 à 17h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La comptabilité est ouverte de 8h30 à 12h00 les lundis, mardis, jeudis et de 9h à 11h30 le mercredi.

Vente des tickets de ½ pension et d'étude (garderie) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 8h45 et de 16h à 17h.

Le Chef d'établissement reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

Ce règlement est un document référent rappelant à tous que la vie en collectivité nécessite l'adhésion à des règles simples de bon sens.

La signature de ce règlement intérieur engage responsables légaux et élèves dans toutes les composantes de la vie scolaire y compris les voyages et sorties scolaires.

Nom et prénom de l'élève : …….

Classe :……..

Année scolaire 2025/2026.

Nous avons pris connaissance de ce règlement et nous nous engageons à le respecter.

Date :

Signature de l'élève **Signature des responsables légaux**

16 Rue Taclet - 75020 PARIS - Tél : 01 40 30 33 75
Email : secretariat@ndl75.fr
www.ndl75.fr